



PRÉFET DES HAUTES-PYRÉNÉES

Tarbes, le 28 janvier 2013

COMMUNIQUE DE PRESSE

Appel à la VIGILANCE face aux RISQUES D'INTOXICATION AU MONOXYDE DE CARBONE

Le monoxyde de carbone est un gaz toxique qui touche chaque année en France plus d'un millier de foyers, causant une centaine de décès. Il provient essentiellement du **mauvais fonctionnement d'un appareil fonctionnant au bois, au charbon, au gaz, à l'essence, au fioul ou encore à l'éthanol** (poêles à bois, chauffages d'appoint...)

Il est donc rappelé à tous, **les mesures simples à respecter pour éviter une intoxication par le monoxyde de carbone** :

- **aérer son logement** tous les jours pendant au moins 10 minutes. N'obstruez jamais les entrées et sorties d'air même par temps froid (grilles d'aération dans cuisines, salles d'eau et chaufferies)
- **veiller à une utilisation appropriée des appareils de combustion** :
 - ne jamais faire fonctionner les chauffages d'appoint en continu
 - ne jamais utiliser pour se chauffer des appareils non destinés à cet usage : cuisinière, brasero
 - ne jamais placer les groupes électrogènes dans un lieu fermé (maison, cave, garage...) Ils doivent impérativement être installés à l'extérieur.

Les symptômes de l'intoxication sont : maux de tête, nausées, confusion mentale... Ils peuvent ne pas se manifester immédiatement. En cas d'intoxication aiguë, la prise en charge doit être rapide et justifie une hospitalisation spécialisée.

En cas de soupçon d'intoxication, il est recommandé d'aérer les locaux, d'arrêter si possible les appareils à combustion, d'évacuer les locaux et d'**appeler les secours** en composant le **15, le 18 ou encore le 112**.